



La vie de la Chambre

Avec quatre délégations régionales ouvertes en trois mois, la Chambre Nationale des Propriétaires mise sur la proximité pour un meilleur service aux adhérents.

Implantation régionale de la Chambre Nationale des Propriétaires

Historiquement implantée en Ile-de-France, la Chambre Nationale des Propriétaires a choisi de mettre en place des délégations régionales afin de se rapprocher au plus près de ses adhérents pour mieux les aider, les informer et les défendre. Forte aujourd'hui de 4 délégations régionales, la Chambre Nationale des Propriétaires, sous l'impulsion de son Président, entend poursuivre son déploiement avec de nouvelles implantations dans d'autres capitales régionales d'ici la fin de l'année.

L'objectif de ces délégations est de répondre au plus près aux attentes des adhérents locaux qui pourront bénéficier de consultations sur place auprès d'experts bénévoles (avocats, architectes, notaires, etc.) ainsi que de tous les services proposés habituellement aux adhérents de la Chambre, à savoir :

- Information, conseil et aide sur le plan juridique, fiscal et technique par le biais de spécialistes, de supports d'information, de documents pré-établis, de conférences et de formations ;
- Avantages tarifaires et conditions préférentielles de partenaires (Orange, Barnes, Primonial, Antargaz, Citya...);



De gauche à droite : **Jean-Victor Borel**, avocat et responsable de l'antenne d'Aix, **Anne-Sophie Grardel**, avocat et responsable de l'antenne de Marseille, **Denys Brunel**, Président de la Chambre Nationale des Propriétaires, **Serge Tavitian**, **Cyrille Delpy** et **Jean-Pascal Fiorentini**, avocats à Marseille.

- Représentation des adhérents et défense de leurs intérêts auprès des pouvoirs publics.

AIX-MARSEILLE : UNE NOUVELLE DÉLÉGATION

Comme nous vous l'avions annoncé précédemment, la quatrième délégation régionale a été lancée le 18 juin dernier à Marseille. Elle a la particularité d'être dotée de deux équipes : une à Marseille et une à Aix afin de vous apporter une proximité optimale.

L'antenne de Marseille est pilotée par Maître Anne-Sophie GRARDEL, dont le domaine de prédilection est le droit immobilier et qui est intervenue sur les différents aspects de la loi ALUR.

L'antenne d'Aix est pilotée par Maître Jean-Victor Borel, dont le domaine de compétence est également le droit immobilier. Il interviendra devant nos adhérents le 29 septembre prochain à Aix sur le thème suivant : « Eclairage sur la situation des propriétaires au regard de la loi ALUR ». On vous en dit plus très rapidement sur les modalités d'inscription, mais vous pouvez d'ores et déjà noter la date.

Pour rencontrer nos consultants Marseillais et Aixois, rien de plus simple : il vous suffit de prendre rendez-vous en appelant Sandrine Trognon au 01.47.05.30.88 !



L'inauguration de la délégation Aix-Marseille a eu lieu le 18 juin 2015.